

## Article 21 du Règlement

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES DROITS DE LA PERSONNE

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE LE GOUVERNEMENT  
TURC ET LES COMMUNAUTÉS ARMÉNIENNES

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Monsieur le Président, j'invite les députés à la Chambre et, par leur intermédiaire, tous les Canadiens à méditer aujourd'hui sur une des tragédies de l'histoire et à se remémorer les souffrances infligées au peuple arménien entre 1915 et 1918. Plus de un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés dans un acte génocide tout aussi horrible que l'holocauste des Juifs et la famine des Ukrainiens. Certains voudraient bien que ce problème disparaisse tout simplement, afin de soulager la mauvaise conscience collective de l'humanité, mais le massacre des Arméniens est un fait historique sur lequel nous ne pouvons passer l'éponge pour les descendants arméniens en prétendant qu'il ne s'est jamais produit.

Tout comme nous avons sur la conscience le traitement infligé à nos compatriotes japonais, de même les dirigeants turcs de l'époque et leurs successeurs ainsi que les grandes puissances, par leur faute d'omission après la Première Guerre mondiale, et l'humanité en général, ont sur la conscience le massacre des Arméniens. La justice exige que tous les intéressés reconnaissent leur culpabilité, expriment leur regret et leur repentir. Il faudrait ensuite prendre des mesures concrètes pour donner suite à la résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre le 25 février 1982: Que les différends et les problèmes qui existent entre le gouvernement turc et les communautés arméniennes au Canada et à travers le monde soient résolus dans la paix, et j'ajouterais, en toute justice.

\* \* \*

### LES DROITS DE LA PERSONNE

LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS—LA RÉOLUTION DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, hier soir, les députés ont été invités à une soirée offerte par les Arméniens du Canada. Cette réception visait un certain nombre d'objectifs. Hier, le 28 mai, marquait le 66<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la République d'Arménie, tombée par la suite, le 2 décembre 1920, lors de l'invasion combinée des forces communistes et turques. Cette soirée nous a donné l'occasion de nous souvenir du génocide de 1915, où le gouvernement turc a massacré un million et demi d'Arméniens. Ce fut le premier génocide du siècle, et pourtant, bien qu'il en existe des preuves concrètes et que la communauté mondiale l'ait reconnu, les gouvernements turcs qui ont été au pouvoir par la suite n'ont jamais admis ce fait. Enfin, cette soirée nous a permis, en tant que parlementaires, de rendre hommage au grand apport fait à notre pays par plus de 50,000 Canadiens d'origine arménienne.

De telles occasions permettent de renforcer les amitiés et d'insister sur la nécessité de trouver une solution pacifique au problème arménien, selon le principe de la résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre le 25 février 1982.

### LES PARIS COLLECTIFS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PARIS SPORTIFS—LA PREMIÈRE  
SEMAINE DE VENTE

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur le Président, pas moins de quatre ministres successifs de la Santé et du Sport amateur ont eu de nobles mais faux éloges pour la loterie sportive. Chacun d'eux a parlé des grands avantages de la loterie sportive pour la santé et le sport amateur, les Jeux olympiques de Calgary, les arts et la culture, et même la recherche médicale. Eh bien, la réalité diffère beaucoup de la rhétorique! Onze mois après l'adoption de la loi et après une semaine de vente, les dirigeants de la loterie sportive disent n'avoir pas la moindre idée du nombre de billets vendus, de l'identité des vendeurs ni des endroits où l'on peut se procurer des billets. Ils savent toutefois que personne n'a gagné le gros lot.

La loterie sportive coûte plus de 30 millions de dollars aux contribuables canadiens. Pour ce prix, ils devraient avoir droit à autre chose que des hausses d'épaules de la part des dirigeants de la loterie sportive. Les bénéficiaires de la loterie sportive s'attendaient aussi à beaucoup plus. Au lieu d'argent sonnante, ils voient un système ordinaire de paris aux relents de népotisme qui ternit la réputation de tous ceux qui y sont associés. La loterie sportive ne pose peut-être pas de problèmes aux amis du gouvernement, mais elle est certes un fiasco pour les bénéficiaires et les contribuables.

\* \* \*

[Français]

### LE TRANSPORT AÉRIEN

L'AVENIR DE LA COMPAGNIE NORDAIR

**M. André Maltais (Manicouagan):** Monsieur le Président, très bientôt l'honorable ministre des Transports du Canada (M. Axworthy) aura à prendre une décision concernant la revente de la Nordair.

Compte tenu du fait que la compagnie Nordair est née au Québec, qu'elle a une excellente connaissance du transport aérien et qu'elle œuvre, aussi, dans la circonscription de Manicouagan par le biais du vol Montréal-Fort Chimo, je pense, monsieur le Président, que le ministre des Transports du Canada devrait faire attention dans cette affaire et analyser comme il se doit les offres qui nous sont faites. Je pense qu'actuellement l'Innocan fait une offre très intéressante pour l'achat de la Nordair; et comme l'Innocan veut garder le siège social de cette compagnie-là à Montréal, compte tenu aussi du fait que ce sont des Québécois qui sont à la tête de cette société, je pense que l'on aurait avantage à regarder de très près tous ces éléments au plan historique comme au plan économique.

Deuxièmement, je pense que l'on devrait voir s'il n'y aurait pas lieu, au niveau de la revente, s'il ne serait pas possible de fusionner cette compagnie avec la Quebecair, ou tout au moins de s'entendre pour que ces deux sociétés puissent travailler simultanément, tout ceci à l'avantage non seulement des gens du Québec, mais aussi des gens de l'Ontario et du Québec, puisque les deux sociétés font affaires avec les deux provinces.